

Arrangement international pour la création, à Paris, d'un Office international des épizooties. Signé à Paris le 25 janvier 1924. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 14 avril 1959. En vigueur pour le Canada le 14 avril 1959.

Protocole concernant les négociations en vue de l'établissement de la nouvelle liste III—Brésil—annexée à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 31 décembre 1958. Signé par le Canada le 21 avril 1959.

Déclaration prorogeant le *statu quo* prévu à l'article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 30 novembre 1957. Signée par le Canada le 21 avril 1959.

Procès-verbal portant reconduction de la déclaration prorogeant le *statu quo* prévu à l'article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 22 novembre 1958. Signé par le Canada le 21 avril 1959.

Déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 22 novembre 1958. Signée par le Canada le 4 mai 1959.

Protocole modifiant la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine signée à Washington le 2 décembre 1946. Fait à Washington le 19 novembre 1956. Signé par le Canada le 30 novembre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juin 1957. En vigueur le 4 mai 1959.

Procès-verbal et *Déclaration* prorogeant le *statu quo* prévu à l'Article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faits à Genève le 22 novembre 1958. Signés par le Canada le 21 avril 1959. En vigueur le 11 mai 1959.

Traité d'État portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique. Signé à Vienne, le 15 mai 1955. Entré en vigueur le 27 juillet 1955. Instrument d'accession du Canada déposé le 23 juin 1959. En vigueur pour le Canada le 23 juin 1959.

Convention (105) concernant l'abolition du travail forcé, adoptée par la conférence à sa quarantième session, Genève, 25 juin 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juillet 1959.

Accord international sur le blé, 1959. Signé par le Canada le 22 avril 1959. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 16 juillet 1959. En vigueur le 1^{er} août 1959.

Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 3 août 1959.

Protocole de signature à l'accord complémentaire. Signé à Bonn le 3 août 1959.

Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 3 août 1959.

Accord administratif portant application de l'Article 60 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 3 août 1959.

Accord entre le Canada, la République fédérale d'Allemagne, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Lunenburg. Signé à Bonn le 3 août 1959.